



Pays de la Zorn

Communauté de Communes

PAYS DE LA ZORN

43 Route de Strasbourg

67270 HOCHFELDEN

Tél : 03.88.91.96.58

Fax : 03.88.91.92.65

Mail : vie.associative@payszorn.com

Cadre réservé à la collectivité

Dossier n° :/2018

Arrivé le :

VIE ASSOCIATIVE DEMANDE DE PARTENARIAT 2018

Nom de l'Association :

Intitulé du Projet :

Montant sollicité :

(cocher la case correspondante)

- Fiche n° 1** : Ecole de Formation des jeunes
- Fiche n° 2** : Cofinancement des postes de formateurs salariés des écoles de jeunes des associations
- Fiche n° 3** : Aide à la formation du personnel d'encadrement bénévole des associations
- Fiche n° 4** : Partenariat avec le Service Enfance et Jeunesse
- Fiche n° 5** : Promotion – Communication
- Fiche n° 6** : Aide à la formation des jeunes à l'animation socioculturelle
- Fiche n° 7** : Banque de matériel

Document téléchargeable à l'adresse :

www.payszorn.com : rubrique soutien à la vie associative

**(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)**

DISPOSTIONS GENERALES

Les **projets soutenus** par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

- Seront à destination des associations, du public, des scolaires ou des trois,
- Devront favoriser l'expression culturelle des habitants et valoriser les pratiques amateurs,
- Devront favoriser l'éveil et la découverte des pratiques sportives, culturelles, au sein du Territoire de la Communauté de Communes,
- S'inscriront dans le développement d'un partenariat avec le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes pour diversifier l'offre de loisirs de proximité durant les vacances scolaires.

► Les conditions :

Les conditions d'acceptation du dossier sont communes à toutes les actions et sont spécifiées ci-après :

- *Les bénéficiaires :*

Les associations ayant leur siège dans la Communauté de Communes, et exerçant leurs activités principales sur le territoire du Pays de la Zorn. Certaines restrictions pourront être appliquées selon la nature de la demande.

Sont exclues : les associations et activités à but lucratif, politique, religieux ou philosophique.

- *Lieu d'intervention :*

Les manifestations ou activités se dérouleront sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Certaines exceptions pourront être appliquées selon la nature de la demande.

- *Délais d'inscription :*

La demande motivée et documentée est adressée au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au plus tard **le 31 janvier** de l'année en cours ou exceptionnellement, au plus tard trois mois avant la manifestation.

Cependant, quelle que soit la fiche d'action pour laquelle vous souhaitez faire une demande de subvention, il est indispensable de déposer un dossier.

- *Modalités de paiement :*

- L'accord de subvention est valable un an à compter de la notification,
- Le paiement de la subvention intervient sur présentation des dépenses totales acquittées, accompagnées des factures correspondantes et certifiées par le président et le trésorier de l'association,
- Le décompte définitif et les pièces justificatives correspondantes devront être présentés dans un délai de 6 mois après la fin de la manifestation ou de la notification de l'aide par la Communauté de Communes.

PIECES A JOINDRE À LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le dossier de demande de subvention comprend :

- Une première partie « pièces générales »
- Des fiches Action spécifiques aux aides sollicitées.

La demande de subvention devra obligatoirement être remplie sur les imprimés ci-joints en 1 exemplaire et adressée au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

A compléter :

- ▶ La partie « pièces générales »
- ▶ La fiche Action correspondante à votre demande de subvention
- ▶ L'attestation sur l'honneur

En application des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut-être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées sollicitant une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui verse la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

A fournir systématiquement :

- ▶ Un budget prévisionnel de l'association (charges/produits) de l'année au titre de laquelle le financement de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est sollicité,
- ▶ Un exemplaire du bilan et du rapport financier de l'association votés lors de la dernière assemblée générale, signés et certifiés conformes par le président et le trésorier de l'association.

A fournir uniquement si cela n'a pas été fait ultérieurement ou s'il y a une modification :

- ▶ Un exemplaire des statuts en vigueur de l'association,
- ▶ Une copie du certificat d'inscription au registre des associations du tribunal d'instance,
- ▶ Le procès verbal de la dernière assemblée générale,
- ▶ Un relevé d'identité bancaire ou postale libellé au nom exact de l'association (dénomination juridique) correspondant à sa déclaration officielle,

Les demandes incomplètes ne pourront être examinées avant que toutes les pièces n'aient été fournies.

(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1 – IDENTITE

Nom de votre association :

Sigle de votre association :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail : Site Internet :

► Renseignements d'ordre administratif et juridique

L'association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

Oui (précisez)

Non

Type d'agrément :
Attribué par :
En date du :
Fédération (s) :
N° d'affiliation :
N° licence d'entrepreneur du spectacle :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Oui

Non

L'association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Oui

Non

L'association est-elle assujettie à la TVA ?

Oui

Non

2 – REPRESENTANTS

► Composition du bureau :

Qualité	Nom	Prénom	Adresse	Tél	Fax	E-mail
Président						
Vice Président						
Trésorier						
Secrétaire						

► Interlocuteur principal :

Nom	Prénom	Qualité	Adresse	Tél	Fax	E-mail

3 – FONCTIONNEMENT :

► Moyens humains :

Type de Contrat	Nombre	A Temps Plein	A Temps Partiel
CDI			
CDD			
Emplois aidés			

- Nombre de bénévoles :
- Nombre de salariés :

► Adhésions :

- Nombre d'adhérents :
- Montant annuel de la cotisation :

► Domaines d'activités :

- Activité (s) principale (s) :
- Activité (s) secondaire (s) :

(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être remplie pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné.....
(Nom et prénom)

Représentant légal de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents,
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés,
- Sollicite une participation de€
- La participation, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association ci-après :

**JOINDRE OU COLLER LE :
R.I.B – R.I.P – R.I.C.E
DE L'ASSOCIATION**

Le nom de l'association doit impérativement correspondre à l'intitulé bancaire ou postal

Fait, le
à

Le Président :

Cachet de l'association

**(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)**

Fiche Action n° 1 : ECOLES DE FORMATION DES JEUNES

Merci de compléter cette feuille et la joindre au dossier principal de demande de subvention

A compléter

► *Nature et qualité des formations :*

Nom du Formateur	Qualité	Niveau de formation	Descriptif de l'intervention	Contrat de travail (s'il y a lieu)

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE FORMATION

L'école de formation fonctionne au minimum 2 heures / semaine : : oui : non

L'école de formation fonctionne durant toute la période scolaire : : oui : non

Locaux :

Propriété de l'association : Propriété de la commune : Propriété privée :

Location : Mise à disposition gratuite :

Lieu d'activité :

► *Cotisations*

Coût de la licence ou de la cotisation de l'année en cours en € par type et âge de l'adhérent :

.....
.....
.....
.....

A fournir impérativement :

- Copie de la liste des jeunes licenciés par catégorie d'âge transmise à la fédération avec :
Nom – Prénom – Adresse – Date de Naissance – N° de licence

(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)

**Fiche Action n° 2 : AIDE AU FINANCEMENT DE POSTE DE FORMATEURS
SALARIES DES ECOLES DE JEUNES DES ASSOCIATIONS**

Merci de compléter cette feuille et la joindre au dossier principal de demande de subvention

A compléter

Nom du formateur	Nature de la formation	Formation	Qualité	Type de contrat (existant ou à venir)

Le poste sera occupé : A temps plein A temps partiel

Nombre d'heures par semaine :
par mois :

Bénéficiez-vous d'aides d'autres organismes pour ce poste : oui non

Quelles sont-elles ?
(Précisez les organismes).....

A fournir impérativement :

- Le projet pédagogique détaillé,
- La copie du contrat de travail du poste en question
- Le plan de financement du poste précisant les autres aides (ligues, Département, Région, Etat)

**Fiche Action n° 3 : AIDE A LA FORMATION DU PERSONNEL
D'ENCADREMENT BENEVOLE DES ASSOCIATIONS**

Merci de compléter cette feuille et la joindre au dossier principal de demande de subvention

A compléter

► *Plan de formation*

Date de la formation	Qualité du participant	Objet de la formation	Organisme organisateur et adresse	Frais d'inscription
COUT TOTAL				

Bénéficiez-vous d'aides d'autres organismes ou de collectivités pour ces formations ?

Oui Non

Si oui, quelles sont-elles ?

A fournir impérativement :

- Le budget prévisionnel du plan de formation faisant apparaître les différentes aides
- Une copie du programme de la / des formation(s)

**(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)**

**Fiche Action n° 4 : PARTENIRIAT AVEC LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN**

Merci de compléter cette feuille **après** la réalisation des activités et de nous la retourner **signée** par l'animateur du Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Pensez à cocher la case de la fiche n° 4 sur la page d'accueil de votre dossier de demande, même si celle-ci n'est pas complète. Ceci nous permettra de savoir si oui ou non, votre association est susceptible d'intervenir pour le Service Enfance et Jeunesse.

A compléter

Nature de l'activité :

Période	Nombre de demi-journées
Vacances de la Toussaint	
Vacances d'Hiver	
Vacances de Printemps	
Vacances d'Eté (mois de juillet)	
Vacances d'Eté (mois d'août)	
Autres périodes :	
TOTAL	

A fournir impérativement :

- Le nom de la personne responsable
- Le programme des activités

Contact :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette fiche, merci de prendre contact avec le **Service Animations Jeunes de la Communauté de Communes**

Olivier GUERARD

Tél : 03.88.02.20.12

Port : 06.42.76.71.39

**(Conjuguons
BIEN-ETRE &
DEVELOPPEMENT)**

Fiche Action n° 5 : PROMOTION – COMMUNICATION

Objectifs :

La Communauté de Communes, dans le cadre de son programme d'actions pour le développement de la vie associative, participe à la promotion des manifestations de son territoire. Il s'agit de mettre à disposition des associations le réseau et les outils de promotion-communication existant de la Communauté de Communes.

Pour quelles opérations ?

- opération ou manifestation culturelle, sportive ou de loisirs
- opération ou manifestation ouverte au grand public

Quel type de soutien ?

La Communauté de Communes permettra selon ses critères :

- une diffusion gratuite à travers ses outils de promotion traditionnels : canal local, site Internet, guide des associations, ...

Toute demande est subordonnée à l'approbation du contenu selon les critères de références et l'impact promotionnel de la manifestation. La Communauté de Communes se réserve le droit de diffusion ou non de l'information selon :

- une envergure intercommunale
- un intérêt reconnu et l'attractivité de la manifestation

Contact :

Communauté de Communes du Pays de la Zorn
Service vie associative

NOUVEAU :

► *Les Informations concernant les évènements sont à renseigner via le site internet de la CCPZ sous l'onglet ci-après :*

**Fiche Action n° 6 : AIDE A LA FORMATION DES JEUNES A L'ANIMATION
SOCIOCULTURELLE**

INFORMATION

La Communauté de Communes, dans le cadre de son programme d'actions pour la jeunesse, souhaite favoriser **l'épanouissement et la prise de responsabilité** des jeunes à travers des actions de formations.

L'aide concerne les formations aux **BAFA, BAFD et AFPS**

Pour plus de renseignements concernant la participation de la Communauté de Communes à cette intervention, nous vous invitons à consulter le guide des interventions.

Contact :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette fiche, merci de prendre contact avec le **Service Animations Jeunes de la Communauté de Communes**

Olivier GUERARD

Tél : 03.88.02.20.12

Port : 06.42.76.71.39

Fiche Action n° 7 : BANQUE DE MATERIEL

La Communauté de Communes, dans le cadre de son programme d'actions pour le développement de la vie associative, **aide les associations dans l'organisation des manifestations** sur le territoire de la Communauté de Communes et leur permet un **accès à du matériel de qualité**.

Tarifs de location du matériel intercommunal

Type de Matériel	Montant de la location	Montant de la caution
Chapiteau	90 €	1 000 €
Tonnelle	20 €	500 €
Sonorisation professionnelle	70 €	500 €
Sonorisation portable	35 €	500 €
Grille d'exposition	10 € les 5 premières + 3 € / grille sup	0 €
Praticable 1m x 2m	4 €	500 €
Barrière de sécurité	Gratuit	0 €
Panneaux routiers	Gratuit	0 €
Vidéoprojecteur	10€	500 €
Piquet de signalisation	Gratuit	0 €
Cône de signalisation	Gratuit	0 €

Contact :

Pour remplir le formulaire de demande de réservation :

- vous pouvez télécharger le document sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn www.payszorn.com, rubrique Services Pratiques, Banque de matériel.
- Ou le récupérer au Secrétariat Général de la Communauté de Communes